

Ont collaboré à la rédaction de ce document : Elaine Charette et Florent Michelot, Bernard Bérubé. Graphisme et mise en page : Mélodie Averna



Table des matières

« ENREGISTRER OU NON SES COURS? TELLE EST LA QUESTION! » 2

Suis-je tenu.e d'enregistrer mes séances de cours et de les rendre disponibles aux étudiant·es par la suite? 2

Questionnement à l'égard de l'enregistrement des séances de cours et pistes de réflexions à considérer pour une décision éclairée 3

Peut-on obliger les étudiant·es à allumer leur caméra? 5

Pourquoi proposer aux étudiant·es d'allumer leur caméra? 5

Et si vos étudiant·es ne veulent pas être filmés ? 6

Modalités— Enregistrement des séances 6

- Avant de diffuser votre cours : 6
- Sur le site StudiUM et lors du premier cours : 6
- Au cours de la session : 6
- Lors des travaux d'équipe et de la création de documents collaboratifs : 6

« Enregistrer ou non ses cours ? Telle est la question! »

Les enseignant es ne sont pas toutes et tous d'accord ou à l'aise d'enregistrer et de rendre disponibles leurs séances de cours en ligne. De même, toutes et tous les étudiant es ne sont pas en faveur d'une telle pratique quand ils et elles peuvent apparaître dans les enregistrements. Cela amène à se poser la question suivante : doit-on obligatoirement enregistrer ses prestations en ligne puis imposer aux étudiant es d'allumer leur caméra ? Ce document vous propose de répondre aux questionnements que vous pourriez avoir et vise à vous pourriez et vise à vous pourriez et de solutions. Bonne lecture !

Suis-je tenu-e d'enregistrer mes séances de cours et de les rendre disponibles aux étudiant-es par la suite?

Le VRAEE recommande fortement d'enregistrer vos séances de cours en ligne en mode synchrone, et de les rendre disponibles à vos étudiant·es. Si vous hésitez, n'oubliez pas que vous avez la possibilité de ne les partager que pour une période déterminée ou sur demande.

Questionnement à l'égard de l'enregistrement des séances de cours et pistes de réflexion à considérer pour une décision éclairée

QUESTIONNEMENTS	PISTES DE RÉFLEXION
Certaines méthodes pédagogiques que j'utilise dans mon cours exigent une participation active et des interactions en direct (p. ex. des jeux de rôle, discussion, séminaire).	 Dans ce cas, n'enregistrez que votre prestation et non les activités effectuées par les étudiant·es. Par exemple, avec Zoom, il est possible de mettre l'enregistrement sur pause.
J'ai peur que les étudiant·es reprennent les enregistrements et les diffusent ailleurs. Y a- t-il des balises ?	 Il y aura toujours des étudiant·es qui n'agiront pas de manière éthique, mais il s'agit d'une minorité. Le même problème existe aussi en présentiel. Avant d'accéder à leurs cours pour la première fois, les étudiant·es doivent s'engager à ne pas divulguer les enregistrements de leurs cours en remplissant un formulaire qui apparaîtra sur leur espace StudiUM. On n'a jamais le contrôle sur tout, même en présentiel.
 Le contenu de ce cours m'appartient, je voudrais que mes droits d'auteur soient respectés et je ne voudrais pas être copié par d'autres. Je me questionne sur la confidentialité des données et des informations partagées. Je ne suis pas à l'aise à l'idée de rendre publics certains contenus de mes cours. 	 Lors de la diffusion de nos séances de cours, l'autre côté de la médaille est que l'on peut se faire connaître et reconnaître. La question du droit d'auteur·trice se pose aussi lorsqu'il s'agit d'articles, de publications sur un site web (p. ex. Billet de blogue), de livres, etc. Quoi qu'il en soit, vous restez titulaire des droits relatifs à vos séances de cours enregistrées. Le fait d'influencer d'autres enseignant·es peut aussi être vu de façon positive. Vous pouvez indiquer que le contenu du cours n'est pas distribuable librement. Si vous acceptez, au contraire, que vos vidéos puissent être diffusées, n'oubliez pas que vous pouvez aussi préciser les conditions de cette diffusion (p. ex. usage commercial autorisé ou non), notamment à l'aide des licences <u>Creative Commons</u>. Intégrer dans votre capsule, une mention indiquant de vous contacter au besoin.
Ma liberté académique pourrait être compromise si je me sens obligé·e d'enregistrer mes séances de cours pour les rendre disponibles par la suite.	 Vous n'êtes pas obligé·e d'enregistrer vos séances de cours ni de les rendre disponibles, mais pourquoi ne pas tirer profit des avantages qu'offre la FAD en permettant à vos étudiant·es de suivre vos séances en mode asynchrone? Cela pourrait avoir un impact sur leur motivation, leurs apprentissages et leur réussite. Vous rendrez ainsi service à plus d'un étudiant·e dans votre cours.

QUESTIONNEMENTS	PISTES DE RÉFLEXION
	 La situation actuelle nous oblige à mettre de l'avant des stratégies novatrices, car les stratégies traditionnelles peuvent s'avérer insuffisantes. Avec la FAD, nous avons l'opportunité de repenser les choses avec un point de vue différent.
 Je crains qu'il y ait diffusion d'un extrait de mon cours hors contexte ou un partage inadéquat des vidéos en dehors du cours (utilisation dans les réseaux sociaux). J'ai peur de perdre le contrôle de mon image. 	 Vous pouvez rendre disponibles vos enregistrements des séances pour une durée limitée afin de diminuer les risques qu'une telle situation se produise. Avant de se connecter à son cours pour la première fois dans StudiUM, l'étudiant·e doit s'engager à respecter les droits d'auteurs de l'enseignant·e et à ne pas publier les enregistrements.
Finalement, quels sont les avantages qu'apporte l'enregistrement de mes cours ?	 En enregistrant vos séances de cours et en les rendant disponibles, vous offrez l'opportunité aux étudiant·es qui étaient absent·es (maladie, étudiant·es étranger·ères ou autres raisons) de visionner le cours et de se mettre à niveau. Vous permettez aux étudiant·es qui en ressentent le besoin de visionner une ou plusieurs fois les portions moins bien comprises du cours, au moment qui leur convient. Bref, le fait d'avoir la possibilité de revoir le cours en mode asynchrone contribue à favoriser les apprentissages. Cette façon profite à tous·tes les étudiant·es, incluant les étudiant·es en situation de handicap et ceux et celles qui ont des troubles d'apprentissage. En ce sens, elle est inclusive, soutient les apprentissages et la réussite des étudiant·es.

Peut-on obliger les étudiant·es à allumer leur caméra?

Quand on enseigne, avoir un contact visuel avec ses étudiant·es est essentiel à la relation. Il humanise les rapports et permet de prendre le pouls de l'auditoire pour mieux adapter ses activités, ses explications, bref, son enseignement. En ligne, ce contact est plus difficile. Cependant, bien que cela ne le remplace pas tout à fait, le contact peut se faire au moyen de la caméra... à condition que celle-ci soit allumée! En se voyant mutuellement, les échanges se font mieux et on a un aperçu de ce qui se passe de l'autre côté de la caméra. Mais peut-on obliger les étudiant·es à allumer leur caméra? Bien sûr que non, hormis la séance prévue pour la passation d'examens, si vous désirez exercer un contrôle plus strict.

Pourquoi proposer aux étudiant·es d'allumer leur caméra?

N'oubliez pas que vous avez la possibilité d'argumenter avec vos étudiant·es afin de les convaincre qu'ouvrir leur caméra peut être bénéfique pour eux comme pour vous : tout le monde doit apprendre à s'adapter au contexte actuel et il important d'établir un climat de confiance et de collaboration avec vos étudiant·es.

Bref, bien qu'on ne puisse obliger les étudiant·es à allumer leur caméra, on peut tout de même leur proposer de le faire pour encourager la participation et leur implication au cours. Suggérez-les d'aller dans ce sens et expliquez-leur le bénéfice que cela apporte au cours et à chacun et chacune d'entre vous.

Et si vos étudiant·es ne veulent pas être filmés?

Dans un autre ordre d'idées, on le comprend, les étudiant es peuvent ne pas vouloir montrer le bout de leur nez si vous enregistrez la séance. Dans ce cas, comment faire pour répondre aux besoins des étudiant es, tout en considérant les vôtres? Voici quelques modalités de fonctionnement que vous pourriez adopter selon votre contexte d'enseignement :

Modalités — Enregistrement des séances

Avant de diffuser votre cours :

 Déterminer en amont quelles parties enregistrées du cours seront déposées dans StudiUM, puis les rendre disponibles par la suite.

• Sur le site StudiUM et lors du premier cours :

- o Indiquer à vos étudiant·es les modalités concernant l'enregistrement des séances et vos attentes quant à la mise en route ou non de la caméra (et n'hésitez pas à rappeler ces balises au fil de la session!).
- o Proposer une activité brise-glace qui ne sera pas enregistrée, et en informer vos étudiant⋅es. Voici quelques exemples d'activités à mettre en place :
 - Inviter vos étudiant·es à allumer leur caméra afin de se présenter, à tour de rôle, comme vous le feriez en classe réelle ;
 - Faire une activité à main levée ;
 - Proposer un sondage pour connaître qui sont vos étudiant·es.

Au cours de la session :

- o Enregistrer le cours, mais pas nécessairement dans son entièreté : déterminer les portions du cours que vous souhaitez enregistrer en amont et en informer vos étudiant·es.
- o Suggérer à vos étudiant es de laisser leur caméra allumée, à leur discrétion, il n'y a pas d'obligation.
- Informer vos étudiant·es lorsque vous enregistrez des parties de cours afin qu'ils ou elles puissent éteindre leur caméra, selon leur préférence.

• Lors des travaux d'équipe et de la création de documents collaboratifs :

- Proposer à vos étudiant·es d'allumer leur caméra afin de créer un esprit d'équipe propice à la collaboration quand ils ou elles doivent travailler ensemble.
- Ne pas enregistrer la période consacrée aux travaux effectués en équipe et autres activités de groupe et en informer vos étudiant·es.
- S'il s'agit d'une synthèse collaborative, demander à quelques étudiant es de prendre en note les éléments essentiels qui témoignent de la synthèse et diffuser le résultat de ce travail collaboratif dans StudiUM.

En somme : Quand vous enregistrez le cours, vos étudiant·es peuvent éteindre leur caméra et quand vous n'enregistrez pas le cours, vous pouvez inviter vos étudiant·es à allumer leur caméra.

Les bienfaits de la présence visuelle en ligne de l'enseignant-es

Dans le contexte de distanciation, un besoin de proximité est pourtant souvent ressenti chez les étudiant·es et leurs enseignant·es et la présence de la vidéo peut y contribuer. Les recherches récentes semblent d'ailleurs montrer une certaine efficacité. De façon générique, la présence de l'enseignant·e dans la vidéo est préférée et favoriserait la mémorisation¹.

La crainte de distraire les étudiant es par la présence virtuelle de l'enseignant e est légitime (p. ex. des tableaux ou des graphiques) est légitime²; cependant cette appréhension est à relativiser, car il apparaîtrait que **les apprenant es sauraient répartir efficacement leur attention entre le visage de l'instructeur trice et la démonstration présentée³.**

Mais peut-on réellement parler d'un effet sur l'apprentissage? Cela reste à démontrer. Certes, l'instructeur·trice semble être une source d'attention chez ses étudiant·es, mais il semble ne pas y avoir de différence significative sur l'apprentissage. En fait, il semble surtout que la question de la vidéo doit davantage être posée en termes d'engagement, car elle va motiver l'apprenant·e. D'ailleurs, pour les

étudiant es, la vidéo incrustée en superposition (ou *overlay*, c.-à-d. en transparence sur un diaporama par exemple) semble être préférée à la vidéo en fenêtre/en encadré. Elle serait aussi plus engageante, incluant sur la durée^{4 5}.

Les données empiriques sont encore peu nombreuses sur ce sujet et il est normal que les réponses ne soient pas plus affirmatives. Par contre, la présence virtuelle de l'enseignant semble avoir un effet positif sur la motivation des étudiant·es, ce qui mérite d'être pris en considération quand vient le temps de faire ses choix.



Figure 1. Comparaison des vidéos en encadré (à gauche) et en superposition (à droite), extrait de Bhat et al. (2015).

¹ Wang, J., et Antonenko, P. D. (2017). Instructor Presence In Instructional Video: Effects On Visual Attention, Recall, And Perceived Learning. *Computers In Human Behavior*, 71, 79–89.

² Stull, A. T., Fiorella, L., et Mayer, R. E. (2018). An Eye-Tracking Analysis Of Instructor Presence In Video Lectures. *Computers In Human Behavior*, 88, 263–272

³ van Wermeskerken, M., et van Gog, T. (2017). Seeing The Instructor's Face And Gaze In Demonstration Video Examples Affects Attention Allocation But Not Learning. *Computers & Education*, 113, 98–107

⁴ Bhat, S., et Herman, G. (2013, octobre). Student Perceptions Of Differences In Visual Communication Mode For An Online Course In Engineering. Dans 2013 IEEE Frontiers in Education Conference (FIE) (pp. 1471–1473). IEEE.

⁵ Bhat, S., Chinprutthiwong, P., et Perry, M. (2015, juin). Seeing the Instructor in Two Video Styles: Preferences and Patterns. Dans *International Educational Data Mining* (EDM). (pp. 305-312). EDM